

Modification du Budget 2012

Dans sa séance du 14 décembre 2011, le Conseil communal de la Ville de Pully a accepté les amendements techniques sur le budget de l'année 2012.

Les rubriques suivantes sont touchées par ces amendements :

Nature	Compte n°	Intitulé	Budget 2012 initial (en CHF)	Amendement budget 2012 (en CHF)	Différence (en CHF)
Charges	600.3521	Participation frais association police	6'392'700.00	5'877'800.00	-514'900.00
Revenus	130.4359.02	Prestations à l'association de police	90'000.00	60'000.00	-30'000.00
Revenus	190.4360	Remboursements de tiers	665'000.00	635'000.00	-30'000.00
Revenus	221.4249.00	Gains comptables sur matériel police	432'100.00	382'100.00	-50'000.00
Revenus	350.4231	Divers locaux – Revenu locatif	1'774'200.00	1'764'200.00	-10'000.00
Revenus	351.4271	Divers bâtiments – Revenu locatif	647'300.00	487'300.00	-160'000.00

Par conséquent, les charges et les revenus inclus dans le budget 2012 voté par le Conseil communal de Pully ont été modifiés de la manière suivante :

<u>Libellés</u>	<u>Montants (en CHF)</u>
Diminution des charges	514'900.00
Diminution des revenus	-280'000.00
	<hr/>
Conséquence sur le résultat du budget 2012 (amélioration résultat)	234'900.00
	<hr/>

Ainsi, le total des charges et des revenus inclus dans le budget 2012, après amendements du Conseil communal, se présente de la manière suivante :

<u>Libellés</u>	<u>Montants (en CHF)</u>
Total des revenus, selon budget 2012 amendé par le Conseil communal	136'876'400.00
Total des charges, selon budget 2012 amendé par le Conseil communal	-136'594'100.00
	<hr/>
Excédent revenus, selon budget 2012 amendé par Conseil communal	282'300.00
	<hr/> <hr/>